



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Délégation à
l'accompagnement régional

HISTOIRES DE **TERRITOIRES**

BERGERAC (Dordogne) : création d'un parc aquatique



Le parc aquatique Aqualud. Crédit: Ville de Bergerac

La collectivité d'agglomération bergeracoise a mis en œuvre une stratégie de développement à l'occasion de la fermeture de l'Établissement spécialisé du commissariat de l'Armée de terre (ESCAT).

Le parc aquatique Aqualud : une plus-value touristique

Le plan local de redynamisation (PLR) du bassin d'emploi de Bergerac a permis aux collectivités territoriales de repenser leur développement à partir du site de l'ESCAT (21 hectares) devenu libre. Initialement prévu sur cette emprise, le parc aquatique Aqualud a finalement été construit sur un autre terrain, près d'un axe routier, afin de mieux répondre aux besoins en matière sportive des habitants de la communauté d'agglomération bergeracoise. Cette réalisation exceptionnelle a été rendue possible par la mobilisation de nombreux acteurs de l'État, y compris le ministère des Armées.

Avec une jauge de 600 personnes accueillies tout au long de l'année, disposant de trois bassins (dont un sportif homologué pour les compétitions de natation, un autre à fond mobile descendant à 4 m, un troisième intergénérationnel) et des équipements ludiques, le parc comprend un espace bien-être, une plage extérieure privée et une salle polyvalente pour des événements festifs, le tout propice à satisfaire plusieurs publics.

Afin de réduire les dépenses énergétiques, l'établissement est équipé de panneaux solaires et de récupérateurs d'eau de pluie, et dispose d'une géothermie sur nappe destinée à chauffer l'ensemble.

La chronologie

4 mai 2012	signature du plan local de redynamisation (PLR) de Bergerac
31 juillet 2014	fermeture de l'établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre (ESCAT)
14 novembre 2018	pose de la 1 ^{ère} pierre du parc aqualudique
17 juillet 2020	ouverture éphémère au public de l'Aqualud durant la COVID-19
Été 2021	réouverture au public, dans les conditions sanitaires règlementaires

Les acteurs

- Le ministère des Armées : la Délégation à l'accompagnement régional (DAR)
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Le Centre national pour le développement du sport (CNDS)
- La préfecture de la Dordogne
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- La région Nouvelle-Aquitaine
- Le conseil départemental de la Dordogne
- La communauté d'agglomération bergeracoise

Les chiffres clés

1 390 616 €	montant des crédits alloués par le PLR : 890 616 € du fonds pour les restructurations de la défense (FRED) et 500 000 € du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)
700 000 €	montant des crédits alloués par le centre national pour le développement du sport (CNDS)
7 532 801 €	montant des crédits apportés par les collectivités territoriales : conseil régional Nouvelle-Aquitaine, conseil départemental de la Dordogne, communauté d'agglomération bergeracoise (CAB)
253 627 €	montant des crédits attribués par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
18 + 2	emplois transférés de la piscine municipale de Bergerac (et emplois supplémentaires créés)
70 %	besoins couverts par les énergies renouvelables : géothermie et solaire.



Le parc aqualudique Aqualud. Crédit : Ville de Bergerac

Pour en savoir plus

www.defense.gouv.fr/dar

Les contacts

Délégation à l'accompagnement régional (DAR)

Délégué régional : **Jean-Luc PRIGENT**

06.77.68.49.42 – jean-luc1.prigent@intradef.gouv.fr

Directeur du Pôle Aménagement et Infrastructures de la CAB

Nicolas BOYER - 06.25.78.48.45 - n.boyer@la-cab.fr